

25 Rue de Tourvielle  
69005 Lyon  
Tél : 04 72 16 70 00  
Fax : 04 72 16 70 01

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## 2018/2019

NOM : .....

PRENOM : .....

CLASSE 2017/2018 :

CLASSE 2018/2019 :

**Vous devez nous retourner le dossier avant le *22 JUIN 2018***

**LE DOSSIER DOIT ETRE RENDU COMPLET LORS DE L'INSCRIPTION.  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

**PIECES A RAPPORTER ET A COMPLETER**  
**TOUS NIVEAUX**

- « pour les élèves déjà scolarisés au Lycée « Edouard Branly », Fiche secrétariat à vérifier et éventuellement à rectifier en rouge,
- Fiche Pédagogique (sauf pour les classes post-bac),
- Fiche de renseignements destinée aux Conseillers Principaux d'Education,
- Fiche « restaurant scolaire », (joindre obligatoirement un chèque (voir le montant sur la fiche) et un RIB),
- Fiche d'urgence,
- Fiche de demande d'entrée en internat (si besoin), et uniquement pour les élèves lycéens (pas pour les élèves de l'enseignement supérieur)
- **PASS'REGION**  
Pour les élèves le possédant déjà, vous devez obligatoirement le conserver pour la rentrée scolaire 2018/2019. Il sera validé par le lycée durant l'été.  
Si vous entrez en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, en seconde professionnelle, si vous êtes étudiant en CPGE, BTS, ou en apprentissage, ou si vous venez d'une autre région : vous devez obligatoirement avant le jour de l'inscription commander votre pass sur le site :  
<http://www.mra.rhonealpes.fr> pour que votre demande puisse être validée le jour de l'inscription.  
Vous recevrez alors votre pass, déjà chargé, à l'adresse postale que vous aurez indiquée.

# POUR LES ELEVES ENTRANT EN :

## Seconde générale

Fournir les 3 bulletins de la classe de 3<sup>o</sup>

## Seconde générale demandant l'option EURO

Fournir une lettre de motivation rédigée en anglais à verser dans le dossier d'inscription pour la commission, accompagnée des 3 bulletins de la classe de seconde.

## Seconde professionnelle :

Fournir les trois bulletins de la classe de 3<sup>o</sup>.

Une visite médicale obligatoire des élèves effectuant des travaux réglementés est exigée par le code du travail (Article R4153-8). Cette visite aura lieu au lycée Branly entre le 3 et le 7 juillet 2018. Votre convocation médicale individuelle vous sera remise au moment de l'inscription. En cas d'absence à cette permanence, veuillez contacter les infirmières au 06.32.23.26.20 ou par mail : marie-odil.grimonet@ac-lyon.fr pour avoir un R.V ou pour toute autre information. Lors de cette visite, vous devrez avoir avec vous votre carnet de santé et tous les documents utiles concernant votre santé.

## 1<sup>ère</sup> STI 2 D :

Joindre impérativement vos trois derniers bulletins scolaires. (la sélection de l'enseignement obligatoire spécifique sera effectuée au vu de ces pièces).

## Terminales Professionnelles

Fournir une enveloppe au format 220x320 timbrée avec 3 timbres à validité permanente, à votre adresse, pour l'envoi de votre livret scolaire du baccalauréat. Les redoublants doivent rapporter leur livret scolaire.

## POST-BAC - Sécurité sociale

Dès la rentrée 2018/2019, l'inscription annuelle à la sécurité sociale pour les étudiants sera supprimée, ainsi que la cotisation correspondante).

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement supérieur resteront affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel, généralement celui de leurs parents .

Les étudiants déjà inscrits à une sécurité sociale étudiante (Smerra ou Lmde) resteront rattachés à cette Sécurité sociale jusqu'au 31 août 2019, puis ils seront automatiquement rattachés à la caisse d'assurance maladie de leur domicile.

Une somme de 60 euros sera demandée à tous les élèves à la rentrée, ou au moment de votre inscription (les élèves boursiers seront exonérés de cette somme)

## POUR INFORMATION

- La liste des fournitures vous sera communiquée, par les professeurs, à la rentrée scolaire.
- La liste des manuels vous sera remise lors de votre inscription, la commande des livres devra impérativement s'effectuer auprès des associations des parents d'élèves au moment des inscriptions.
- Les élèves boursiers venant d'un autre établissement doivent effectuer un transfert de bourse auprès de leur ancien établissement.
- La fiche confidentielle de renseignements médicaux sera donnée par l'infirmière au moment de l'inscription, uniquement sur demande.

### TRANSPORTS HORS GRAND LYON

Pour les élèves résidant dans le département du **Rhône**, vous devez vous inscrire sur le site : [www.carsdurhone.fr](http://www.carsdurhone.fr)

Pour les élèves résidant dans le département de l'**Ain**, vous devez vous inscrire sur le site : [www.transportscolaire.ain.fr](http://www.transportscolaire.ain.fr)

Pour les élèves résidant dans le département de l'**Isère**, vous devez vous inscrire sur le site : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

Pour les élèves domiciliés dans **un autre département** : se renseigner au secrétariat à l'inscription.